



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 25 février 2015 — N° 62

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Rousselle (Vimont) fait une déclaration afin de souligner le 100^e anniversaire des Cercles de fermières.

Mme Lamarre (Taillon) fait une déclaration afin de souligner les 40 ans de Carrefour pour Elle.

M. Morin (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de souligner la traditionnelle course de chiens de traîneau de Saint-Gabriel.

Mme Lavallée (Repentigny) fait une déclaration afin de souligner les 5 ans d'existence de l'organisme SAFIMA.

Mme Vallières (Richmond) fait une déclaration afin de féliciter le Collectif des femmes d'action de la MRC des Sources.

25 février 2015

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Mario Asselin.

M. Billette (Huntingdon) fait une déclaration afin de souhaiter une heureuse retraite à Mme Diane Lawrence, directrice générale de la Municipalité du Village de Hemmingford, après 35 ans de service.

Mme Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de féliciter l'entreprise Gestev qui s'associe à Transplant Québec pour promouvoir le don d'organes.

Mme Thériault (Anjou–Louis-Riel) fait une déclaration afin de souligner le Mérite québécois de la sécurité civile.

M. Gendron (Abitibi-Ouest) fait une déclaration afin de féliciter le maître sculpteur Jacques Baril et son équipe pour leur triomphe au Carnaval de Québec.

À 9 h 57, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 15.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 32 Loi modifiant la Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique afin d'en prolonger l'application

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 32.

Dépôts de documents

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 25 novembre 2014 par Mme Maltais (Taschereau) concernant la sauvegarde du sans rendez-vous de la clinique Saint-Vallier à Québec;

(Dépôt n° 817-20150225)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 27 novembre 2014 par M. Traversy (Terrebonne) concernant une Journée nationale de la coparentalité - collaboration parentale;

(Dépôt n° 818-20150225)

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées les 4 et 5 décembre 2014 par M. Traversy (Terrebonne) concernant la sauvegarde de la politique familiale du Québec;

(Dépôt n° 819-20150225)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 4 décembre 2014 par M. Charette (Deux-Montagnes) concernant l'ajout des taxes dans le prix de vente affiché;

(Dépôt n° 820-20150225)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 5 décembre 2014 par M. Charette (Deux-Montagnes) concernant l'inclusion des pourboires dans le salaire des employés;

(Dépôt n° 821-20150225)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 5 décembre 2014 par Mme Lavallée (Repentigny) concernant l'obtention du terrain du Parc des Premières Nations pour la construction d'une école primaire du secteur Valmont-sur-Parcs à Repentigny;

(Dépôt n° 822-20150225)

La réponse à la question écrite n° 28 concernant la prestation de soins et services en centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), inscrite au *Feuilleton et préavis* du 28 novembre 2014 par M. LeBel (Rimouski).

(Dépôt n° 823-20150225)

Dépôts de pétitions

M. Bernier (Montmorency) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 13 630 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien du Programme québécois de procréation assistée.

(Dépôt n° 824-20150225)

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 907 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'équité salariale pour les physiothérapeutes.

(Dépôt n° 825-20150225)

25 février 2015

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 464 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le costumier de Radio-Canada.

(Dépôt n° 826-20150225)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Marceau (Rousseau) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 606 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'opposition à l'implantation d'une ligne de transport d'électricité de 735 kV dans Lanaudière.

(Dépôt n° 827-20150225)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Marceau (Rousseau) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 438 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'opposition à l'implantation d'une ligne de transport d'électricité de 735 kV à Rawdon.

(Dépôt n° 828-20150225)

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. le président informe l'Assemblée qu'il a reçu, dans les délais prescrits, une demande d'intervention portant sur une violation de droit ou de privilège de Mme Maltais, leader de l'opposition officielle.

Dans son avis, la leader de l'opposition officielle allègue que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi que son ministère se seraient prévalus des articles 247 et 250 du projet de loi n° 28, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, avant leur adoption, ce qui constituerait un outrage au Parlement.

25 février 2015

L'avis fait également mention de l'intention de la leader de l'opposition officielle de présenter une motion en vertu des articles 315 et suivants du Règlement.

M. le président indique qu'il entendra les arguments que les députés jugeront à propos de lui soumettre à ce sujet lors de la séance du 26 février 2015 à la rubrique des renseignements sur les travaux de l'Assemblée.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À 10 h 55, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 06.

M. le président fait une déclaration, s'adressant à l'ensemble des députés, au sujet du comportement attendu de leur part dans le forum qu'est l'Assemblée nationale. À cet égard, il demande aux chefs, aux whips et aux leaders de tous les groupes parlementaires de veiller à ce que les règles concernant l'ordre et le décorum soient respectées, en particulier pendant la période des questions et réponses orales.

La période de questions orales se poursuit.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Drainville (Marie-Victorin), conjointement avec M. Khadir (Mercier), propose :

25 février 2015

QUE l'Assemblée nationale prenne acte de l'adoption unanime de la motion du 24 février 2015 qui conditionne la réalisation du projet d'inversion du flux de l'oléoduc 9B de la compagnie Enbridge au respect intégral des 18 recommandations du rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, déposé le 6 décembre 2013;

QUE l'Assemblée nationale rappelle au gouvernement du Québec que l'inversion du flux de l'oléoduc 9B de la compagnie Enbridge est prévue pour le mois de juin 2015;

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement du Québec qu'il dépose à l'Assemblée nationale dans les meilleurs délais un rapport détaillant les démarches entreprises et complétées pour chacune des 18 recommandations, et ce, depuis le 6 décembre 2013 jusqu'à ce jour.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec M. Couillard, premier ministre, M. Bédard, chef de l'opposition officielle, et Mme David (Gouin), propose :

QUE l'Assemblée nationale condamne fermement les actes haineux perpétrés lundi soir à l'encontre de la population juive dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce à Montréal;

QU'elle dénonce vigoureusement et sans nuance toute manifestation d'intolérance fondée sur l'origine ethnique ou les croyances religieuses.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

25 février 2015

Mme Vallée, ministre de la Justice, conjointement avec Mme David (Gouin), présente une motion concernant le respect des libertés et des droits fondamentaux de la personne; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme David (Gouin), conjointement avec Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) et Mme Roy (Arthabaska), présente une motion concernant la situation économique du peuple islandais; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 20, Loi édictant la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 26, Loi visant principalement la récupération de sommes obtenues à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 25, Loi transférant au président de l'Office de la protection du consommateur la responsabilité de la délivrance des licences de commerçant et de recycleur de véhicules routiers.

25 février 2015

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin d'examiner les rapports annuels de gestion des ministères et organismes.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Blais, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, propose que le principe du projet de loi n° 34, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite relativement au financement et à la restructuration de certains régimes de retraite interentreprises, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 34 est adopté.

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 34 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

La motion est adoptée.

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 24 février 2015, sur la motion de M. Leitão, ministre des Finances, proposant que le principe du projet de loi n° 28, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, soit maintenant adopté.

25 février 2015

À la fin de son intervention, M. Cloutier (Lac-Saint-Jean) propose la motion de report suivante :

QUE la motion en discussion soit modifiée en retranchant le mot « maintenant » et en ajoutant, à la fin, les mots « dans deux semaines ».

À 12 h 59, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de M. Leitão, ministre des Finances, est ajourné.

Les travaux reprennent à 15 h 04.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que le gouvernement libéral demande aux familles québécoises de se serrer la ceinture et aux employés du gouvernement de limiter les frais de déplacement notamment à l'international;

QUE l'Assemblée nationale exige du premier ministre qu'il prêche par l'exemple et que la délégation ministérielle prévue en France la semaine prochaine soit limitée au premier ministre accompagné de deux ministres et non pas du premier ministre accompagné de six ministres.

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; environ 52 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 29 minutes 34 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 22 minutes 26 secondes sont allouées au 2^e groupe d'opposition; et 6 minutes sont allouées aux députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, M. Caire (La Peltre) propose :

QUE la motion de la députée d'Hochelaga-Maisonneuve soit amendée de la manière suivante :

Au deuxième paragraphe, remplacer les mots « accompagné de deux ministres et non pas du premier ministre accompagné de six ministres » par les mots « ou la ministre des Relations internationales et de la Francophonie ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que le gouvernement libéral demande aux familles québécoises de se serrer la ceinture et aux employés du gouvernement de limiter les frais de déplacement notamment à l'international;

QUE l'Assemblée nationale exige du premier ministre qu'il prêche par l'exemple et que la délégation ministérielle prévue en France la semaine prochaine soit limitée au premier ministre ou la ministre des Relations internationales et de la Francophonie.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) refuse la proposition d'amendement de M. Caire (La Peltre).

25 février 2015

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 73 en annexe)

Pour : **48** Contre : **63** Abstention : **0**

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de M. Leitão, ministre des Finances, proposant que le principe du projet de loi n° 28, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, soit maintenant adopté.

La motion de report de M. Cloutier (Lac-Saint-Jean) est déclarée recevable.

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la durée de ce débat restreint sur cette motion de report : 57 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 32 minutes 25 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 24 minutes 35 secondes sont allouées au 2^e groupe d'opposition; et 6 minutes sont allouées aux députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

L'Assemblée entreprend le débat sur la motion de report de M. Cloutier (Lac-Saint-Jean).

25 février 2015

À 18 heures, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 26 février 2015, 9 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) :

(Vote n° 73)

POUR - 48

Bédard (PQ)	Hivon (PQ)	Marceau (PQ)	Roy (CAQ)
Bergeron (PQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Martel (CAQ)	(Montarville)
Bérubé (PQ)	Kotto (PQ)	Ouellet (PQ)	Samson (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Pagé (PQ)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Lamarre (PQ)	Paradis (CAQ)	Spénard (CAQ)
Charette (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Lévis)	Surprenant (CAQ)
Cloutier (PQ)	Lavallée (CAQ)	Péladeau (PQ)	Therrien (PQ)
Cousineau (PQ)	LeBel (PQ)	Picard (CAQ)	Traversy (PQ)
D'Amours (CAQ)	Leclair (PQ)	Poirier (PQ)	Turcotte (PQ)
Deltell (CAQ)	Legault (CAQ)	Richard (PQ)	Villeneuve (PQ)
Drainville (PQ)	Léger (PQ)	Roberge (CAQ)	
Dufour (PQ)	Lelièvre (PQ)	Roy (CAQ)	
Gaudreault (PQ)	Lemay (CAQ)	(Arthabaska)	
(Jonquière)	Maltais (PQ)	Roy (PQ)	
		(Bonaventure)	

CONTRE - 63

Arcand (PLQ)	Chevarie (PLQ)	Iracà (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Auger (PLQ)	Coiteux (PLQ)	Kelley (PLQ)	Simard (PLQ)
Barrette (PLQ)	Couillard (PLQ)	Leitão (PLQ)	(Dubuc)
Bernier (PLQ)	D'Amour (PLQ)	Lessard (PLQ)	Simard (PLQ)
Billette (PLQ)	Daoust (PLQ)	Matte (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Birnbaum (PLQ)	de Santis (PLQ)	Ménard (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
Blais (PLQ)	Drolet (PLQ)	Merlini (PLQ)	St-Denis (PLQ)
(Charlesbourg)	Dutil (PLQ)	Montpetit (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Blanchette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Moreau (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bolduc (PLQ)	(Pontiac)	Morin (PLQ)	Thériault (PLQ)
(Jean-Talon)	Fortin (PLQ)	Nichols (PLQ)	Vallée (PLQ)
Bolduc (PLQ)	(Sherbrooke)	Ouellette (PLQ)	Vallières (PLQ)
(Mégantic)	Fournier (PLQ)	Ouimet (PLQ)	Vien (PLQ)
Boucher (PLQ)	Giguère (PLQ)	(Fabre)	Weil (PLQ)
Boulet (PLQ)	Girard (PLQ)	Plante (PLQ)	
Bourgeois (PLQ)	Habel (PLQ)	Poëti (PLQ)	
Carrière (PLQ)	Hamad (PLQ)	Polo (PLQ)	
Charbonneau (PLQ)	Hardy (PLQ)	Reid (PLQ)	
Charlebois (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	